

d'Arcis, évêque de Troyes, croyait devoir interdire, sous peine d'excommunication, auxdits chanoines, de montrer à qui que ce fût, cette figure qu'ils présentaient — il n'est peut-être pas improbable de le supposer (1) — comme authentique. Ceux-ci en appelèrent, de la décision de leur évêque, à Clément VII (2), lequel, passant outre à la défense du prélat, les autorisa à exposer publiquement leur Saint Suaire. Mais le débat ne tarda pas à s'envenimer. Clément VII dut donc intervenir, à nouveau, et préciser les faits. Dans une des quatre Bulles qu'il donnait, le 6 janvier 1390, il déclara explicitement que, tout en reconnaissant la légitimité de l'« ostension » du Suaire, il voulait cependant « faire cesser toute fraude », et qu'il enjoignait, en conséquence, à celui qui en ferait désormais l'exposition, de « proclamer à haute et intelligible voix, que cette image, « ou représentation, *n'est pas le vrai Suaire* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais seulement une *peinture*, un « *tableau* qui le *figure* ou *représente* (3). »

Or, poursuivons. En 1418, alors que la guerre civile et l'invasion étrangère désolaient à qui mieux mieux la France, les chanoines de Lirey, préoccupés de mettre en sûreté leur

(1) Voir, dans l'*Appendice* de la brochure, le document transcrit sous la lettre G, p. 7. Cette pièce, datée de 1380, est accablante pour les chanoines de Lirey, et, en particulier, pour leur doyen.

(2) Ce Clément VII, qu'il faut bien se garder de confondre avec le *vrai* Clément VII (J. de Médicis, pape, de 1523 à 1524), est le cardinal Robert de Genève, ancien évêque de Théroouanne (Pas-de-Calais), qui, nommé pape en 1378, et opposé par treize cardinaux, au Souverain Pontife légitime, Urbain VI, se fixa à Avignon, où il commença le Grand Schisme d'Occident (1378-1449).

(3) Bibl. Nat., fonds latin, ms. 10410, f^o 113. — *Ibid.*, Collection de Champagne, t. 18, f^o 70.